COMMISSION SPORTIVE et DISCIPLINE

Procès-Verbal réglementaire N° 13

Réunion restreinte du : 09/12/2021

Membres présents : André CAILLET - Albert GUESNON - Jean GUYONNET - Serge LOVEIKO - Christian VANTHUYNE

Conformément à l'article 20 de l'annexe 3 des Règlements du District du Calvados de Football, la Commission décide de retenir les FORFAITS, suivant le tableau ci-dessous.

FORFAITS

N° MATCH	CLUBS	CATEGORIES	DIVISION - SERIE GROUPE	OBSERVATIONS	AMENDES
24078287	GUERINIERE US 1	U 13	Depart 3 - D	FORFAIT (1)	8,00 €

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Le Président : Jean GUYONNET

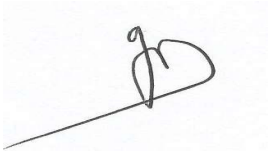

Le Secrétaire : Albert GUESNON